

### **EXTRAIT**

Publié le



ID: 038-213803364-20250324-CM\_2025\_23-DE

Envoyé en préfecture le 25/03/2025 Reçu en préfecture le 25/03/2025

# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

**DÉLIBÉRATION: 2025-23** 

OBJET: FINANCES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU: LUNDI 24 MARS 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 20 MARS 2025

CONSEILLER EN EXERCICE: 18 - PRÉSENTS: 16 - VOTANTS: 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	Р	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	х				BURGAUD	Véronika	х			
ORENGIA	Alain	х				BOITON	Roger	х			
CAMUS	Katy	х				BIEUVELET	Laetitia	х			
GATET	Fanny	х				CHAVASSE	Danielle	х			
MARTICORENA	Jean-Claude	х				RIGOUDY	Daniel	х			
LAROSE	Didier	х				JACQUET	Henriette	х			
AUTISSIER	Bertrand	х				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	Х			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			х	
PACITTI	Jacques	х				PEYRE	Bernard			х	

P = Présent A.E = Absent excusé <math>A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Didier LAROSE

#### VU:

- les articles L 2122-23 du CGCT,
- la délibération du Conseil Municipal n°2021-057 en date du 15 novembre 2021 confiant à Madame la Maire des délégations,



ID: 038-213803364-20250324-CM\_2025\_23-DE

## LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE DES DÉCISIONS SUIVANTES:

ENTREPRISE	MONTANT (€ HT)	OBJET					
RIVOIRE	3 990,00 €	Réparation portique stade					
BERGER LEVRAULT	5 850,00 €	Migration vers le nouveau logiciel WEMAGNUS (tarif annuel)					
DESAUTEL	2 025,75 €	Remplacement des extincteurs dans le cadre de la maintenance annuelle					
OCI	1 155,00 €	Fourniture d'un PC portable + paramétrage de 2 PC					
OCI	1 040,00€	Contrat de maintenance annuel					
SERPOLLET 7 776,00 €		Réalisation d'une cunette chemin des cimes					

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme

Le 25 mars 2025

### Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Madame la Maire Edith RUCHON